

Trail "La 14-18" et la Corrida des Abbesses 2021

FFA (Fédération Française d'Athlétisme)

Le Trail "La 14-18" et la Corrida des Abbesses sont conformes au cahier des charges de la FFA concernant les courses hors stade. Les courses sont ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés. Les recommandations sanitaires seront conformes au protocole mis en place par la FFA.

ORGANISATION

L'AVPR organise le dimanche 26 décembre 2021, à partir de 15 h 15, la 40ème édition de la course pédestre intitulée Corrida des Abbesses sur un circuit entièrement fermé à la circulation dans les rues de la ville de Remiremont, et le jeudi 30 décembre 2021 le 5ème Trail "La 14-18", départ à 20 h 00 Place De Lattre de Tassigny

OTSI du Pays de Remiremont - 88200 REMIREMONT - Tél. 03 29 23 18 38

INSCRIPTIONS

Pour les Inscriptions en ligne, se rendre sur le site Web le sportif.com; l'événement est accessible aux adresses suivantes :

<https://corrida-abbesses.com> et <https://trail1418.com>

Modalités d'engagements

- **Pour la Course des As de la Corrida des Abbesses**
Inscription en ligne obligatoire - Fermeture automatique des engagements le vendredi 24 décembre 2021 12h00 – Le nombre de dossards est limité à 600. **Serveur fermé le vendredi 24 décembre 2021 à 12h00**
- Pour toutes les autres courses de la Corrida des Abbesses
Inscription en ligne fortement conseillée - Fermeture automatique des engagements le vendredi 24 décembre 2021 à 12h00. Pour les courses 1,2,3,4,5,7 il sera encore possible de s'inscrire sur place jusqu'à 30 mn avant la course sélectionnée.
- Pour le Trail "La 14-18"
Inscription en ligne obligatoire - Fermeture automatique des engagements le mardi 28 décembre 2021 à 23h59. Le nombre de dossards est limité à 1000. **Serveur fermé le mardi 28 décembre 2021 à 23h59**

Cas particuliers

- Pour le Challenge Jean Pierre Pers des écoles et des collèges (course 1 à 4) de la Corrida des Abbesses
Inscription à transmettre directement au professeur de votre enfant - Ce dernier compilera l'ensemble des engagements sur un fichier spécifique qui lui sera remis par l'organisateur. Ce fichier -dûment rempli- sera retourné par mail à : avpr.evenements@gmail.com avant le 24 décembre 2021 à 12h00.

- Pour le Challenge des Associations de Remiremont (course pour tous, "La Mady") de la Corrida des Abbesses. Les inscriptions sont à faire à l'aide du formulaire disponible sur notre site .
Inscription à transmettre directement au responsable de votre association - Ce dernier remettra l'ensemble des engagements sur un fichier spécifique qui lui sera remis par l'organisateur. Ce fichier - dûment rempli- sera retourné par mail à : avpr.evenements@gmail.com avant le 24 décembre 2021 à 12h00.
- Les athlètes de notre club Athle Vosges Entente Club présentant une licence valide (2021-2022), pourront bénéficier de la gratuité à condition d'être inscrit par leur référent (celui-ci devra fournir une liste des athlètes comprenant : N° de licence -Nom – Prénom – année de naissance – sexe – course choisie), cette liste devra nous parvenir par mail à l'adresse avpr.evenements@gmail.com avant le 24 décembre 2021 à 12h00.

Conditions pour s'inscrire

1- Sur le [sportif.com](https://www.sportif.com)

- Vous pouvez vous inscrire individuellement sur les courses 1 à 6 pour la Corrida des abbesses à l'adresse :
- Vous pouvez vous inscrire individuellement sur le Trail "La 14-18" à l'adresse :
- Vous pourrez télécharger soit
 - la copie de votre licence sportive en cours de validité : FFA ou UFOLEP ou FFTRI ou UNSS ou FFSU
 - un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition de moins de 1 an pour les personnes non licenciées majeures.
- Les enfants mineurs devront présenter au retrait de leur dossard une autorisation parentale (modèle disponible sur notre site)

L'organisateur effectuera la validité de ces documents au moment du retrait de votre dossard

2- Sur place

- Il est possible de s'inscrire sur place 30 minutes avant le départ de la course pour les courses 1, 2, 3, 4, 5, 7
- Pour les licenciés à un Club, joindre la copie de la licence sportive en cours de validité : FFA ou UFOLEP ou FFTRI ou UNSS ou FFSU .
- Pour les non licenciés majeurs : joindre un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition de moins de 1 an.
- Pour les non licenciés mineurs, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais joindre une autorisation parentale (voir modèle sur notre site)
- Aucune clause spécifique pour la course 7 « jogging des familles »

Le manquement à une seule de ces conditions NE PERMETTRA PAS de valider votre inscription

Tarifs des engagements

Tarif Course	Tarif Général	Tarif Réduit
Trail "La 14-18"	10€ (*)	gratuit pour les coureurs AVEC à jour de licence 2021/2022 à condition d'être inscrits par leur entraîneur ou référent club
Courses 1 à 4	5€	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les enfants inscrits par leurs écoles ou collèges • Gratuit pour les coureurs AVEC à jour de licence 2021/2022 à condition d'être inscrits par leur entraîneur ou référent club
Course 5, "La Mady"	5€	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les membres des Associations de Remiremont inscrits par leur association dans le cadre du Challenge Association • 50€ pour les associations non romarimontaines ou pour les entreprises par tranche de 15 inscriptions entamées. • Gratuit pour les coureurs AVEC à jour de licence 2021/2022 à condition d'être inscrits par leur entraîneur ou référent club
Course 6, Course des As	10€	Gratuit pour les coureurs AVEC à jour de licence 2021/2022 à condition d'être inscrits par leur entraîneur ou référent club
Course 7, Jogging des famille	10€	Tarif unique par famille de 2 à 5 coureurs maximum
A noter	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour le Trail "La 14-18" et la Course des As : INSCRIPTION OBLIGATOIRE en LIGNE ❖ Les Tarifs comprennent la rémunération de la plateforme d'inscription ❗ Toute personne inscrite à la fois dans un challenge et en individuel, ne pourra pas être remboursé de son paiement individuel 	

(*) Incluant un reversement de 1€ à l'association de sauvegarde du fort

DOSSARDS

- Pour les courses de la **Corrida des Abbesses**, la remise des dossards se tiendra se tiendra au centre culturel Gilbert Zaug le vendredi 24 décembre 2021 à partir de 10h00 à 12h00 et le dimanche 26 décembre à partir de 12h00.
- Pour le **Trail "La 14-18"**, la remise des dossards se tiendra se tiendra au centre culturel Gilbert Zaug le jeudi 30 décembre 2021, à partir de 17h00.

RENSEIGNEMENTS ET INFOS PRATIQUES

Challenge Jean Pierre PERS écoles et collèges (course 1, 2,3 et 4)

Il concerne les élèves des écoles et collèges. Les élèves s'inscrivent directement auprès de leurs professeurs qui rassemblent les inscriptions de leur établissement et les transmettent par email sur un fichier spécifique à l'adresse suivante : avpr.evenements@gmail.com avant le vendredi 24 décembre 2021 à 20h00 - Au delà de cette date et de cette procédure, toute inscription ne pourra se faire qu'à titre individuel et sera donc payante. Le classement par école ou collège s'effectuera selon le plus grand nombre d'élèves classés à l'arrivée.

Challenge des associations (course 5 « La Mady »)

Il concerne les adhérents de toutes les associations de Remiremont et alentours. Les membres des clubs s'inscrivent directement auprès du responsable de leur club qui transmet l'ensemble des inscriptions de son association à l'aide du formulaire disponible sur notre site <https://corrida-abbesses.com> et <https://trail1418.com> par email à l'adresse suivante : avpr.evenements@gmail.com avant le jeudi 23 décembre à 20h00- Au delà de cette date et de cette procédure, toute inscription ne pourra se faire qu'à titre individuel et sera donc payante.

Le classement collectif s'effectuera selon le plus grand nombre d'arrivants. Au delà de cette date et de cette procédure, toute inscription ne pourra se faire qu'à titre individuel et sera donc payante.

Jogging des Familles "All in Evasion" (course 7)

Il s'agit d'une animation sportive sans classement ouverte aux familles de 2 à 5 membres qui s'engagent à rester groupés et à franchir l'arrivée ensemble en famille ou groupe d'amis. Un seul dossard pour toute la famille. Le parcours de 1km est accessible même aux sédentaires, aux poussettes. Les déguisements sont les bienvenus.

Trail "La 14-18"

lampe frontale obligatoire, animation festive dans le fort du PARMONT que vous traverserez ; feux d'artifice avant le départ et soupe du poilu à l'arrivée. Les déguisements sont les bienvenus.

Protocole

Les podiums du trail, et des courses 1,2,3,4,5 se feront directement à l'issue des courses au car podium extérieur; la remise des prix de la course des as (course 6) auront lieu dans la salle de spectacle du centre culturel Gilbert Zaug à 18h00 si les contraintes sanitaires le permettent . Dans le cas contraire, tous les prix seront remis à l'extérieur.

L'annonce des lauréats des tirages au sort sera publiée sur le site [https:// corrida-abbesses.com](https://corrida-abbesses.com) .La remise des prix des tirages au sort et des challenges se fera au cours d'une soirée conviviale spécifique courant janvier 2022 si les contraintes sanitaires le permettent.

RENSEIGNEMENT ET RESULTATS

Sur le site Web aux adresses suivantes : [https:// corrida-abbesses.com](https://corrida-abbesses.com) et [https:// trail1418.com](https://trail1418.com)

SERVICE MEDICAL

La protection civile et un médecin seront présents sur place.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance RC auprès de la compagnie GENERALI. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat ou futur survenu à un concurrent. Ils ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol d'effets personnels aux vestiaires ou sur le parcours.

DIVERS

Les concurrents s'engagent à lire et approuver le présent règlement. Ils devront être en conformité avec la loi du 23/03/1999 et prouver par une licence sportive en cours de validité ou un certificat médical daté de moins de 1 an au jour de la course leur aptitude à courir en compétition (Athlètes majeurs uniquement). De plus , ils donnent leur autorisation à l'AVPR d'utiliser toutes images prises lors de la course et sur laquelle, ils pourraient figurer. En cas d'obligation d'annulation , aucun remboursement ne sera effectué.

LITIGE

Tranché par les organisateurs sans possibilité de recours.